

Les mobilités résidentielles des élèves du premier et second degré à la rentrée 2021

Budget

Carte des formations

Effectifs d'élèves

Examens

Insertion

Nomenclatures

Performances

Prospectives

Mixité

Divers

Les mobilités résidentielles des élèves du premier et second degré à la rentrée 2021 : la hausse se poursuit

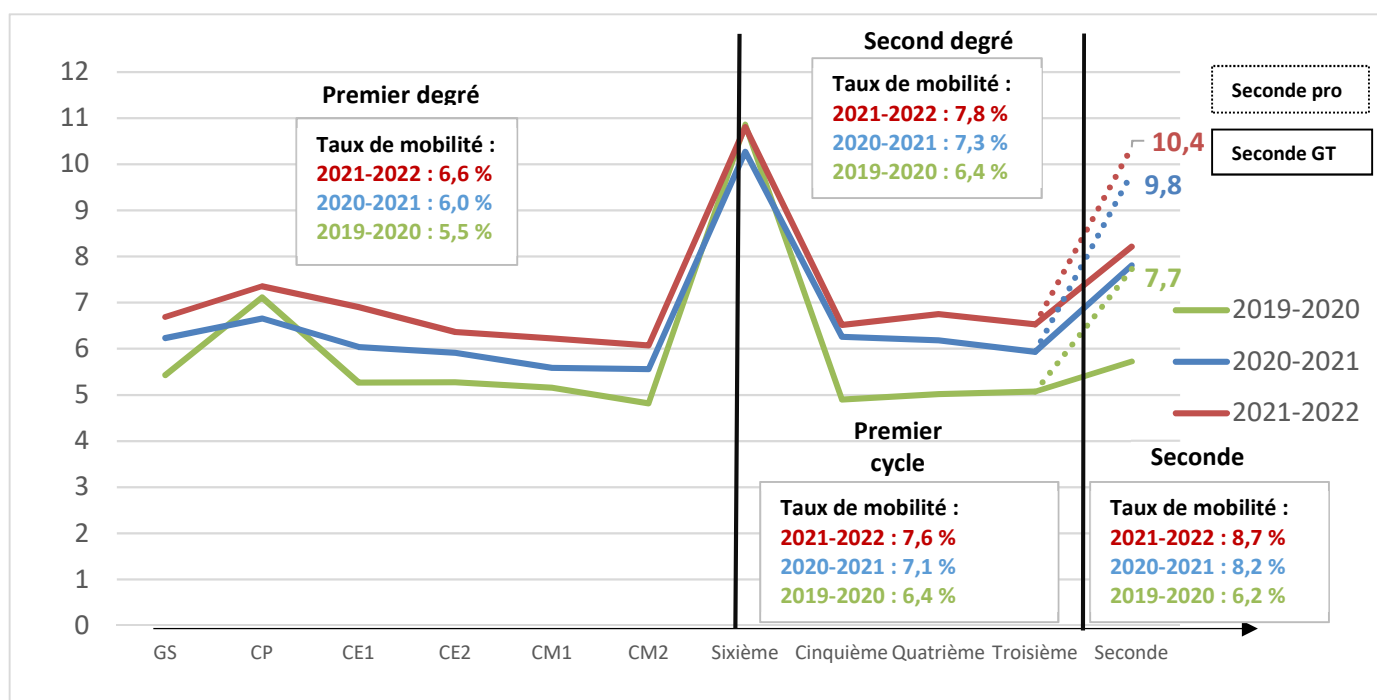
A la rentrée 2021, parmi les élèves scolarisés dans l'académie de Toulouse, 6,6 % des élèves du premier degré et 7,8 % de ceux scolarisés dans une formation au collège ou en classe de seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Cette mobilité résidentielle est en hausse par rapport à l'année précédente, aussi bien pour les élèves du premier que du second degré (respectivement + 0,6 point et + 0,5 point). Dans le premier comme dans le second degré, les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège (10,8 % d'élèves mobiles parmi les sixièmes). La mobilité est plus fréquente chez les élèves issus de milieux modestes, mais la progression par rapport à l'année précédente est plus importante parmi les plus favorisés. Lorsqu'ils changent de commune de résidence, les élèves restent le plus souvent dans un rayon relativement proche de leur commune d'origine : l'ancienne et la nouvelle commune de résidence se situent souvent dans le même département. Cette mobilité intra départementale est plus élevée dans les départements ruraux. Enfin, comme les années précédentes, les mobilités résidentielles s'opèrent le plus souvent entre zones urbaines.

Dans cet article, un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée, dès lors que sa commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de celle déclarée pour l'année scolaire précédente (cf. [encadré Sources, méthodes et Méthodologie](#)).

Une mobilité résidentielle en légère hausse chez les élèves du premier et du second degré

La mobilité résidentielle est moins élevée dans le premier degré (6,6 %) qu'au collège (7,6 %) et qu'en classe de seconde (8,7 %). La part des élèves mobiles s'élève à 7,8 % pour les élèves du second degré en collège et seconde. ([figure 1a](#)). Par rapport à l'année précédente, le taux annuel de mobilité résidentielle augmente dans le premier et le second degré : respectivement 6,0 % des élèves du premier degré et 7,3 % des élèves en formation au collège ou en seconde avaient changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021. Les taux de mobilité étaient aussi en hausse entre les rentrées 2019 et 2020, hormis en début de premier et second degré : en CP, le taux de mobilité a diminué de 7,1 % à 6,7 % et en sixième, de 10,9 % à 10,3 %. Ces taux de mobilité de début de cycle (CP, sixième ou seconde), restent cependant les plus élevés. Les taux de mobilité ont en revanche augmenté sur les autres niveaux entre les rentrées 2019 et 2020.

1a - Mobilité résidentielle parmi les élèves du premier degré, en formation en collège ou en seconde, par niveau (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 6,6 % des élèves du premier degré et 7,8 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre respectivement 6 % et 7,3 % à la rentrée 2020.

Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré, en formation en collège (hors SEGPA) ou en Seconde, académie de Toulouse, secteurs public et privé sous contrat.

Source : MENJS-DEPP.

Dans le premier degré, (voir « Pour en savoir plus » - figure 2a) les mobilités ont lieu le plus souvent juste avant l'entrée au CP : 7,4 % des élèves de CP ont changé de commune de résidence entre les rentrées scolaires de septembre 2020 et septembre 2021 alors que ce taux se situe en dessous de 6,9 % dans les autres niveaux. La fin de la maternelle semble susceptible de constituer pour les parents un moment opportun pour changer leurs enfants d'école. À la rentrée 2021, on notait également une mobilité importante chez les élèves entrant en CE1 : elle concernait 6,9 % des élèves contre 6,7 % en Grande Section (GS) et elle décroît jusqu'en CM2 (6,1 %).

Dans le second degré, les mobilités sont plus élevées en sixième avec un taux de 10,8 % à la rentrée 2021. Les taux baissent sur les trois autres niveaux du premier cycle mais repartent à la hausse à l'entrée du second cycle, en particulier en seconde professionnelle (10,4 %). Ces derniers sont parfois contraints de déménager afin d'intégrer une formation spécifique. Le taux de mobilité en seconde générale et technologique s'élève quant à lui à 8,2 % (figure 1a).

Dans le second degré¹, les taux de mobilité sont plus élevés pour les élèves d'origine sociale défavorisée que ceux des catégories sociales très favorisées : 8,9 % versus 6,2 % à la rentrée 2021 (voir « Pour en savoir plus » - figure 1b). Les écarts sont particulièrement significatifs en cinquième, quatrième et troisième. Ils sont en revanche moins élevés en début de cycle, en sixième et surtout en seconde professionnelle où les taux de mobilité sont même supérieurs pour les élèves d'origine très favorisée. Les taux de mobilité ont plus fortement augmenté entre les rentrées 2019 et 2020, qu'entre les rentrées 2020 et 2021, hormis en sixième où ils ont diminué quelle que soit l'origine sociale.

¹ Dans le 1er degré, la qualité de la variable indiquant la PCS des parents des élèves dans les bases Diapre (bases-élève du 1^{er} degré) ne permet pas une analyse de la mobilité par origine sociale des élèves (taux de valeur manquante supérieur à 35 % au niveau national).

Des mobilités résidentielles qui s'effectuent principalement à l'intérieur d'un même département

A la rentrée 2021, 4,2 % des élèves du premier degré et 5,4 % des élèves du second degré ont changé de lieu de résidence à l'intérieur d'un même département. Les élèves ayant connu une mobilité entraînant un changement de département sont moins nombreux : c'est le cas de 2,4 % d'entre eux que ce soit dans le premier comme dans le second degré.

Entre les rentrées 2020 et 2021, les taux de mobilité intra et inter départementaux évoluent peu tant dans le premier degré que dans le second degré (+ 0,3 point pour les deux types de mobilité dans le premier degré et + 0,2 point dans le second degré). Comme à la rentrée précédente, une légère augmentation des mobilités intra départementales est observée au CP (+ 0,6 point par rapport à la grande section de maternelle et + 0,7 point par rapport au CM2). A l'entrée dans le second degré, en classe de sixième, l'augmentation des mobilités résidentielles intra départementales est beaucoup plus marquée avec 8,5 % d'élèves ayant changé de lieu de résidence (+ 4,5 points d'écart avec la cinquième, + 4,1 points avec la quatrième et + 4,3 points avec la troisième). Un pic de mobilité intra départementale apparaît également en classe de seconde avec 6,0 % d'élèves ayant changé de lieu de résidence. Les mobilités à l'entrée en seconde sont plus importantes dans la voie professionnelle : 7,1 % contre 5,6 % pour la voie générale et technologique.

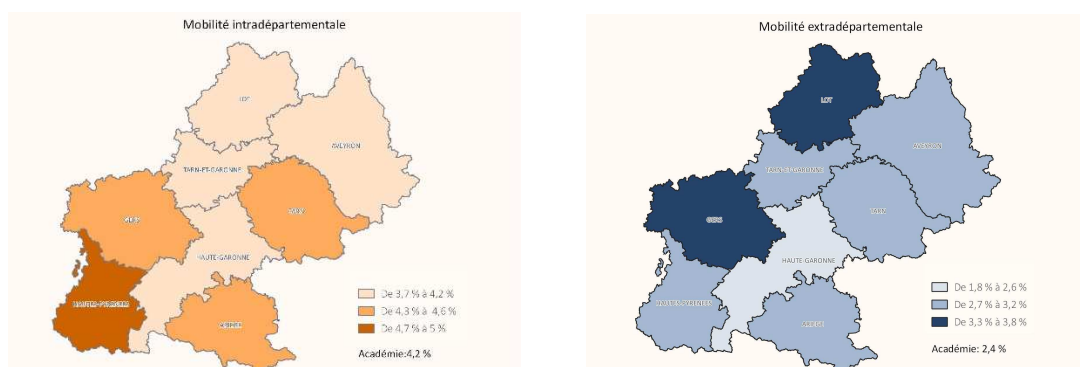
Les changements de lieu de résidence à l'extérieur des départements sont moins liés au niveau de scolarité des élèves. Ainsi, par exemple, à l'échelle de l'académie, 2,3 % des élèves de sixième ont changé de département contre 2,5 % des élèves de cinquième.

Les mobilités résidentielles concernent majoritairement les populations appartenant aux catégories socio-professionnelles (CSP) moyennes et défavorisées tant pour les changements de lieu de résidence effectués à l'intérieur des départements qu'à l'extérieur. Ainsi, dans le second degré, 5,8 % des élèves d'origine sociale défavorisée et 6,0 % d'origine sociale moyenne ont changé de lieu de résidence au sein du même département à la rentrée 2021, contre 4,2 % des élèves d'origine sociale favorisée. Ces écarts concernent par symétrie les mobilités inter départementales : 3,0 % des élèves d'origine sociale défavorisée et 2,4 % d'origine sociale moyenne versus 2,0 % pour les élèves d'origine sociale favorisée.

Dans le département de la Haute-Garonne qui concentre le plus important pôle urbain de l'académie, les mobilités résidentielles intra et inter départementales sont plus faibles que dans les autres départements plus ruraux. L'agglomération de Toulouse et son offre en équipements plus importante contribuerait à faire baisser les taux. Dans l'ensemble des autres départements, en revanche, des variations de comportement résidentiel apparaissent.

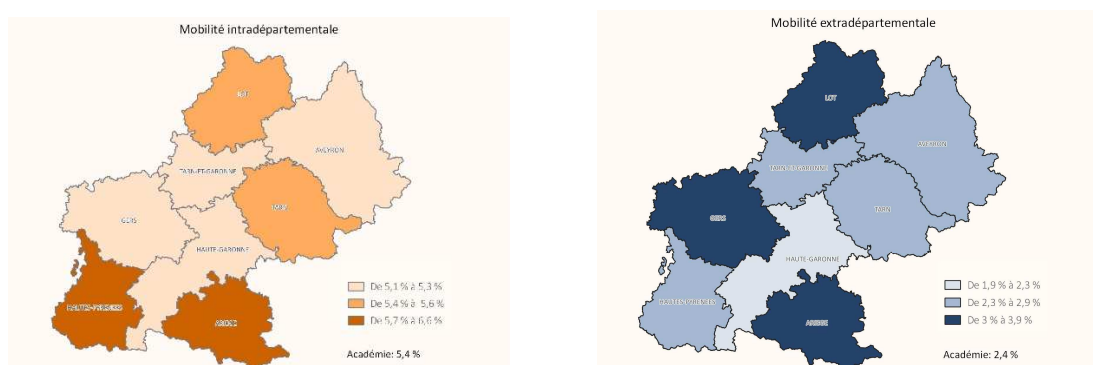
Ainsi, dans le premier degré, 5,0 % des élèves scolarisés dans les Hautes-Pyrénées ont changé de lieu de résidence à l'intérieur du département, contre 3,7 % dans le Tarn-et-Garonne (**figure 3a**). Dans le Gers, 3,8 % des élèves ont changé de lieu de résidence vers un autre département contre 2,7 % dans les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron. Dans le second degré, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées sont les départements où les mobilités intra départementales ont été les plus importantes avec 6,6 % contre 5,1 % pour l'Aveyron, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne (**figure 3b**). L'Ariège et le Lot sont les départements dans lesquels les mobilités inter départementales sont les plus importantes de l'académie (respectivement 3,3 % et 3,9 %), contre 1,9 % seulement pour la Haute-Garonne.

3a - Mobilité intra et inter départementale chez les élèves du premier degré par département de résidence à la rentrée 2021



Champ : Elèves du 1^{er} degré, académie de Toulouse, secteur public et privé sous contrat.
Source : MENJS-DEPP.

3b - Mobilité intra et inter départementale chez les élèves en collège et en seconde par département de résidence à la rentrée 2021



Champ : Elèves en formation en collège et en seconde, académie de Toulouse, secteur public et privé sous contrat.
Source : MENJS-DEPP.

Une mobilité résidentielle plutôt équilibrée entre les différents types de territoire, bien que plus souvent intra-urbaine

Dans l'académie de Toulouse, les mobilités résidentielles s'effectuent le plus souvent entre zones urbaines à la rentrée 2021 comme à la rentrée précédente. Ainsi, en 2021-2022, 2,5 % des élèves du premier degré et 2,7 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont quitté une commune de résidence située dans un environnement de type urbain pour habiter dans une autre commune également de type urbain, soit respectivement 37,4 % et 34,1 % des élèves « mobiles » de chacune de ces catégories (**figure 4a et 4b**).

4a – Trajectoires résidentielles des élèves du premier degré (en %)

Année Scolaire en cours	2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"
Ensemble	6,0	100	6,6	100
Rural -> rural	1,7	29,0	1,8	27,1
Dont rural périphérique -> rural périphérique	0,3	5,2	0,3	4,2
Urbain -> urbain	2,2	35,9	2,5	37,4
Dont urbain dense à très dense -> Urbain dense à très dense	1,8	30,6	2,1	32,1
Rural -> urbain	0,8	13,1	0,8	12,8
Dont rural périphérique -> Urbain dense à très dense	0,2	3,9	0,3	4,0
Urbain -> rural	1,3	22,1	1,5	22,6
Dont urbain dense à très dense -> Rural périphérique	0,4	7,3	0,5	7,7

Lecture : à la rentrée 2021, 6,6 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. 1,8 % (soit 27,1 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : Elèves inscrits dans le 1er degré, académie de Toulouse, secteur public et privé sous contrat.

4b – Trajectoires résidentielles des élèves du second degré (en %)

Année Scolaire en cours	2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves mobiles	Ensemble	Elèves mobiles
Ensemble	7,3	100,0	7,8	100,0
Rural -> rural	2,3	31,7	2,3	29,6
Dont rural périphérique -> Rural périphérique	0,4	5,1	0,3	4,5
Urbain -> urbain	2,4	32,4	2,7	34,1
Dont urbain dense à très dense -> Urbain dense à très dense	2,0	27,5	2,3	29,1
Rural -> urbain	1,3	17,4	1,3	16,7
Dont rural périphérique -> Urbain dense à très dense	0,4	5,7	0,4	5,6
Urbain -> rural	1,4	18,5	1,5	19,6
Dont urbain dense à très dense -> Rural périphérique	0,4	5,9	0,5	6,4

Lecture : à la rentrée 2021, 7,8 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente. 2,3 % (soit 29,6 % d'entre eux) ont quitté une commune rurale pour une autre commune rurale.

Champ : Elèves en formation en collège (hors SEGPA) ou en seconde, académie de Toulouse, secteur public et privé sous contrat.

Les mobilités d'une zone rurale vers une zone rurale sont également importantes dans l'académie de Toulouse : en 2021, 1,8 % des élèves du premier degré et 2,3 % du second degré ont quitté une commune rurale pour résider dans une autre commune rurale (soit respectivement 27,1 % et 29,6 % des élèves « mobiles »).

Enfin, les mobilités depuis une commune urbaine vers une commune rurale sont aussi significatives, car pour le premier comme pour le second degré, 1,5 % des élèves sont dans ce cas (soit respectivement 19,6 % et 22,6 % des élèves qui changent de lieu de résidence dans ces niveaux de formation).

Ainsi, les mouvements dans les choix résidentiels des familles en mobilité sont répartis de manière plutôt équilibrée entre les différents types de territoires ; contrairement à ce qui est constaté au niveau national où les flux depuis une commune de type urbain vers une autre commune du même type sont plus nettement majoritaires (en 2021, 3,1 % des inscriptions du 1er degré, soit 51,3 % des élèves « mobiles » et 3,4 % de celles du second degré, soit 49,9 % des élèves « mobiles ») alors qu'ils sont largement plus faibles dans le sens « rural vers rural », ainsi que dans les autres cas.

Comparativement à l'année scolaire précédente, les trajectoires résidentielles des élèves restent proches et sont toutes stables ou en légère progression. Les mobilités de l'urbain vers l'urbain augmentent légèrement, passant de 2,2 % à 2,5 % des élèves dans le premier degré et de 2,4 % à 2,7 % des élèves inscrits en collège ou en seconde.

Dans le premier degré (voir « Pour en savoir plus » – figure 5a), la mobilité des sortants de grande section est plus importante que celle de l'ensemble des élèves du 1^{er} degré : 7,4 % contre 6,6 % : en particulier, 2,8 % des élèves ont changé de commune de résidence tout en restant dans un environnement urbain et 1,8 % en déménageant de l'urbain vers le rural (contre 2,5 % et 1,5 % sur l'ensemble du premier degré). Plus globalement, 4,8 % des élèves entrés en CP à la rentrée 2021 ont changé de commune de résidence sans changer d'environnement contre 4,3 % des élèves inscrits dans les niveaux allant de la moyenne section au CM1.

Dans le secondaire, les élèves sont davantage mobiles en début de premier cycle que dans tous les autres niveaux, quel que soit le type de mobilité (voir « Pour en savoir plus » – figure 5b). Les élèves de sixième déménagent tout autant de l'urbain vers l'urbain que du rural vers le rural (7,0 % d'entre eux au total également répartis entre les deux types de mobilité). Un changement de lieu de résidence rural vers urbain concerne 1,7 % d'entre eux (contre 1,3 % sur l'ensemble des niveaux) et 2,1 % des élèves de sixième déménagent d'une commune urbaine vers une rurale (1,5 % sur l'ensemble des mouvements des élèves inscrits dans le 2nd degré).

Les élèves issus de catégories sociales très favorisées se distinguent par leur plus faible mobilité en dehors de l'urbain vers l'urbain (2,5 % en 2021, proche de la moyenne académique de l'ensemble des élèves du second degré : 2,7 %).

Source et méthodes

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les services académiques, qui développent des éclairages locaux.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrée du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (Données Individuelles Anonymisées du PRÉmier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre ² et ³.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude⁴.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont *a priori* surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

² L'utilisation de cette clé conduit à enlever du champ d'étude les élèves scolarisés à des niveaux inférieurs à la grande section. En effet, l'appariement exige pour chaque élève un suivi de l'établissement de l'année précédente sur deux années successives, ce qui n'est par définition pas observé pour les élèves scolarisés à ces niveaux, entrés depuis moins de deux ans dans le système éducatif.

³ Dans le cadre de ces appariements, le caractère mobile ou non a pu être établi pour 94,4 % des élèves du premier degré et 96,9 % des élèves du second degré, scolarisés à la rentrée 2021 et entrant dans le champ de l'étude a pu être établi. Autrement dit, 94,4 % des élèves du premier degré et 96,9 % des élèves du second degré, scolarisés à la rentrée 2021 et entrant dans le champ de l'étude ont été retrouvés dans les bases élèves de la rentrée 2020.

⁴ En population générale, sur l'ensemble des ménages en logement ordinaire et pas seulement sur les familles avec enfant scolarisé, cette dernière représente environ 40 % des mobilités résidentielles (cf. par exemple P. Delance et B. Vignolles « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants » - Insee Références, édition 2017 - Dossier - La mobilité résidentielle).

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

Sur le champ de l'étude et pour une année n donnée, le taux calculé est le taux d'arrivée : rapport entre le nombre d'arrivées d'élèves sur la période et la population de l'année n. Ce taux peut être décliné par niveau de scolarisation.



© Copyright 2022 - Rectorat de l'académie de Toulouse
Direction de la Prospective et de la Performance

Publication réalisée par Cécile Enikeff, Lionel Kerdommarec, Delphine Perelmuter.

Pour en savoir plus
<https://www.ac-toulouse.fr/publications-rapports-et-statistiques-122642>